COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTELIMAR AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS SUR ROUBION

Par arrêté 2019.03.10A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION.

Le projet de modification du PLU de la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION a fait l'objet d'un examen au cas par cas sans être soumis à évaluation environnementale par décision du 1^{er} avril 2019.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR - Mme MARIE - 04.75.00.26.15

Monsieur Joël TAGAND, retraité de l'éducation nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera, pendant une durée de quinze (15) jours, à compter du lundi 6 mai (9h) jusqu'au mardi 21 mai (17h).

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions à :

- La <u>Mairie de SAINT GERVAIS SUR ROUBION</u>, 3 rue des Terrasses, 26 160 SAINT GERVAIS SUR ROUBION :
 - lundi 6 mai 2019 de 9h00 à 12h00
- La <u>Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION</u> Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR :
 - mardi 21 mai 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête avec un registre d'enquête publique sera consultable par le public.

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR SUPPORT PAPIER

- A la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION (siège de l'enquête) Centre municipal de Gournier 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h et le vendredi 8h-12h et 14h-17h), à partir de 9h00 le premier jour de l'enquête et jusqu'à 17h00 le dernier jour de l'enquête
- En Mairie de SAINT GERVAIS SUR ROUBION, 3 rue des Terrasses, 26160 SAINT GERVAIS SUR ROUBION aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi 8h45-11h45, le mardi et le jeudi 13h30-16h00) à partir de 9h00 le premier jour de l'enquête

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR UN POSTE INFORMATIQUE, en version numérique, à la Direction de l'urbanisme - Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR

CONSULTATION SUR LE SITE INTERNET de dématérialisation : https://www.registre-dematérialise.fr/1268

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la :
- Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR aux jours et heures

habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h et le vendredi 8h-12h et 14h-17h), à partir de 9h00 le premier jour de l'enquête et jusqu'à 17h00 le dernier jour de l'enquête

- Mairie de SAINT GERVAIS SUR ROUBION, 3 rue des Terrasses, 26160 SAINT GERVAIS SUR ROUBION aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi 8h45-11h45, le mardi et le jeudi 13h30-16h00), à partir de 9h00 le premier jour de l'enquête
- Sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/1268
- <u>Par courriel</u> à l'adresse e-mail associée : <u>enquete-publique-1268@registre-dematerialise.fr</u>
 - Par voie postale, au commissaire-enquêteur :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELIMAR AGGLOMERATION Direction de l'Urbanisme Commissaire enquêteur - Enquête publique relative à la modification du PLU de SAINT GERVAIS SUR ROUBION

Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique

- dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION
- en Mairie de SAINT GERVAIS SUR ROUBION
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION : https://www.montelimar-agglo.fr/
- sur le sur le site de dématérialisation : https://www.registre-dematerialise.fr/1268
- à la Préfecture de la Drôme

A l'issue de la procédure, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées et de la population.